

SE FORMER DANS DE BONNES CONDITIONS

Prévention des violences et des discriminations

Sowaycom s'engage à offrir un cadre de formation respectueux de chacune et de chacun. Aucun propos ni comportement sexiste, aucune forme de harcèlement, de violence ou de discrimination n'y a sa place — entre participants comme de la part de l'équipe pédagogique.

REPÈRES De quoi parle-t-on ?

Agissement sexiste

Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

ART. L.1142-2-1 DU CODE DU TRAVAIL

Harcèlement sexuel

Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante — ou toute pression grave, même non répétée, dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle.

ART. L.1153-1 CODE DU TRAVAIL · 222-33 CODE PÉNAL

Harcèlement moral

Agissements répétés qui dégradent les conditions de travail ou de formation, portent atteinte aux droits et à la dignité, altèrent la santé ou compromettent l'avenir professionnel.

ART. L.1152-1 DU CODE DU TRAVAIL

Discrimination

Tout traitement défavorable fondé sur un critère prohibé par la loi : origine, sexe, âge, handicap, état de santé, grossesse, orientation sexuelle, opinions, religion, apparence physique... — plus de 25 critères protégés.

ART. L.1132-1 CODE DU TRAVAIL · LOI DU 27 MAI 2008

EN FORMATION Témoin ou victime : que faire ?

- 01 Parlez-en.** Au formateur ou au référent, pendant la session, à la pause ou après — de vive voix ou par écrit. Vous pouvez aussi passer par votre employeur ou votre CSE.
- 02 Chaque signalement est pris au sérieux :** écoute, mesures immédiates si la situation l'exige, et suite donnée tracée dans notre démarche d'amélioration continue.
- 03 Aucune conséquence pour un signalement de bonne foi.** La confidentialité est respectée ; représailles et pressions sont interdites par la loi.

VOTRE RÉFÉRENT Sylvain Gillet · sylvgillet@sowaycom.com

RESSOURCES Les numéros qui peuvent aider

3919**Violences Femmes Info**

Écoute anonyme et gratuite, 24 h/24 et 7 j/7, pour les victimes et les témoins.

3928**Antidiscriminations**

Plateforme du Défenseur des droits — signaler une discrimination et être accompagné.

114**Urgence par SMS**

Pour alerter discrètement ou pour les personnes sourdes et malentendantes.

17 · 112**Urgences**

Police secours et numéro d'urgence européen, en cas de danger immédiat.

En ligne : arretonslesviolences.gouv.fr · antidiscriminations.fr — et le service de santé au travail de votre entreprise.